

ECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Soin générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Toutes les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5260

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELI HACHAD Fouzia

107163

Date de naissance : 28/11/1957

Adresse :

Tél. : 0661396163

Total des frais engagés : 5300 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR CHAKIE MARRAKCHI

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des yeux

320, bd Zerkouni - Casablanca

Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60

Date de consultation : 09 MARS 2022

Nom et prénom du malade :

ELI HACHAD Fouzia

Age: 65 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hypertonie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09 MAR 2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/03/2015	10		300	<i>DR CHAKIB MASTICATOIRE OPHTALMOLOGISTE Maladies et Chirurgie des yeux 320, bd Zerktouni - Casablanca tel : 0522.22.60.80 et 0522.47.57.60</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>L'ATTELAGE DENTAIRE Ang. Bd Abdellatif Racine et Impasse R.R.D.C. Casablanca - Maroc Tel : 05 22 94 12 22</i>	09/03/2015	5000DA

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Marratchi Chakib
Ophtalmologiste

الدكتور شيكيب المراتشي
اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون
خريج كلية الطب بثلوز، فرنسا

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

CASABLANCA, le 09 MARS 2022

El HACHAD Fouzia.

1 Chenture + ✓. Cuesteuse
filtre tunisie bleue. aj+AR
1,6

OD = -3,00 (90° - 0,25)
OG = -2,50 (90° - 0,25)

- 2 ALERG 1 ~~OPTIQUE~~
1 gtt X 3/j → sur le ff

320, Boulevard ZERKOUNI. 1er ET. CASABLANCA
TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60

DR CHAKIB MARRATCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkouni Casablanca
0522.22.68.85 et 0522.47.57.60

ATELIER VISION S.A.R.L

Ang BD Abdelatif Benkaddour
et Impasse Rif RDC Racine
Casablanca - Maroc

FACTURE

	NUM DE TRANSACTION: 202100602
NOM: MME EL HACHAD FOUZIA	Date: 09-03-2022

ARTICLES	Prix	Remise	Qte	TOTAL en DHS
MONTURE OPTIQUE	MAD 2 000,00		1	MAD 2 000,00
VERRES ORGANIQUES ANTIREFLETS AMINCIS				
OD: -3,00	MAD 1 500,00		1	MAD 1 500,00
OG: -2,50(0,25 AXE 90°)	MAD 1 500,00		1	MAD 1 500,00
NET A PAYER				5000,00
TVA 20%				833,33
TOTAL HT				4166,67

L'ATELIER OPTIQUE
Ang BD Abdelatif Benkaddour
et Impasse Rif RDC Racine
Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 94 73 91